

# Les 5 clés du succès d'un dossier de CEE



## 1/ Secteur résidentiel : pas de RGE, pas de CEE

Le label RGE est incontournable pour des travaux chez des particuliers.

## 2/ De la rénovation, et seulement de la rénovation

Les travaux dans des logements neufs (moins de 2 ans), les travaux de remise à neuf ou de changement de destination sont exclus du champ du dispositif CEE.

## 3/ Une chronologie de dossier impeccable !

Le dispositif CEE impose des étapes et un ordre précis dans la formalisation des documents justificatifs du chantier. Rien d'insurmontable, il suffit de bien l'avoir en tête.



## 4/ Des travaux conformes aux critères de performance attendus

Pour chaque opération, l'État définit les conditions techniques de mise en œuvre à respecter pour prétendre aux aides CEE. Elles concernent aussi bien les produits posés que leurs conditions d'utilisation et de pose. Ces informations doivent se retrouver sur vos devis et factures. Retrouvez toutes les informations opération par opération dans les fiches simplifiées dans les boîtes à outils sur notre site [www.abokine.com](http://www.abokine.com)

## 5/ Situation des ménages : n'oubliez personne !

La situation de revenus des ménages modeste et précaires doit être justifiée avec leur(s) avis d'imposition. Pour considérer la situation du ménage, il faut compter l'ensemble des personnes occupant habituellement le logement et non pas le nombre de parts.



Le dispositif CEE est un dispositif vivant, les nouveautés sont fréquentes. Abokine vous informe et nos équipes sont à votre disposition pour toute question.

Retrouvez toutes nos notes d'information sur notre site [www.abokine.com](http://www.abokine.com)